

Entre-temps, j'aimerais savoir quel conseil le gouvernement peut donner au grand nombre de conducteurs de voitures Ford du Canada tant que le gouvernement n'aura pas décidé des mesures à prendre à propos du rappel de ces véhicules. Par exemple, le ministère des Transports aurait-il publié une documentation de quelque sorte, de concert avec le ministère de la Consommation et des Corporations?

M. Pepin: Madame le Président, c'est, de toute évidence, une question qui m'intéresse au plus haut point. Je vais moi-même faire publier une documentation dont j'enverrai un exemplaire au député. Je reçois régulièrement des communiqués de ce genre. C'est ce qui s'est passé pour les freins de la Volkswagen. Je vais faire préparer quelque chose et en envoyer un exemplaire à mon honorable ami.

* * *

L'ÉNERGIE

LA CONSTRUCTION D'USINES DE TRAITEMENT DES SABLES BITUMINEUX EN ALBERTA—L'ACCORD SUR LE PRIX DU PÉTROLE

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. En réponse à ma question d'hier au sujet de la construction de deux grosses usines de traitement de sables bitumineux dans le nord-est de l'Alberta, qui pourrait être retardée d'un an faute d'un accord sur le prix du pétrole, le ministre a déclaré:

Ce n'est pas nous qui empêchons la construction de ces usines. J'ai bien peur que le député ne soit mal informé.

A mon avis, c'est peut-être le ministre qui est mal informé. N'est-il pas vrai que les sociétés qui doivent construire ces énormes usines de traitement doivent savoir exactement à quoi s'en tenir sur la question du prix avant de donner suite à leur projet, et que le gouvernement fédéral ne leur a encore donné aucune assurance à cet égard?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le député devrait savoir qu'il existe un accord tout ce qu'il y a de plus ferme à l'égard des prix. Il doit expirer le 1^{er} juillet, mais il est en vigueur depuis quelques années. Il y a trois ou même deux semaines à peine, l'Alberta Gas Trunk Line et Petro-Canada ont annoncé leur intention de construire une troisième usine de traitement de sables bitumineux sans attendre que l'accord soit conclu. Ils ont décidé d'agir. Ils savent que notre gouvernement et le gouvernement albertain leur fourniront suffisamment de fonds pour que cette usine soit rentable. Tel est l'avis des deux gouvernements et il est partagé par les sociétés intéressées.

Ce qui leur manque encore, c'est l'autorisation officielle du gouvernement de l'Alberta et de ses divers organismes. Des concessions fiscales de toutes sortes nous ont été demandées au cours des années et nous les avons accordées. Ce qui manque, c'est l'autorisation du gouvernement de l'Alberta. Le député sait parfaitement que c'est le gouvernement de l'Alberta et non le nôtre qui n'a pas répondu à cette demande l'année dernière.

M. Shields: Madame le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources osera-t-il dire à la Chambre qu'il a conclu une entente ferme sur le prix du pétrole avec Alsands

Questions orales

et une autre avec Imperial Oil? Osera-t-il dire à la Chambre: "Nous avons signé une entente ferme sur les prix"? Il sait parfaitement que cette entente n'existe pas et que les douze milliards de dollars serviront justement à pallier ce défaut d'entente.

Des voix: La question!

M. Shields: Je n'en poserai pas cette fois-ci, madame le Président.

M. Lalonde: Madame le Président, il est clair que le député aime mieux faire un discours que poser une question.

M. Andre: Vous l'avez cherché.

* * *

LES TRANSPORTS

LES TRANSMISSIONS AUTOMATIQUES DÉFECTUEUSES DES VÉHICULES FORD—L'INDEMNISATION DES BLESSÉS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, ma question fait suite à celle qui a été posée à propos de la société Ford qui n'a pas à retirer certains de ses modèles de voitures du marché malgré qu'ils aient causé, au Canada, près de 300 accidents qui ont, je crois, fait quatre morts et 41 blessés. Si j'ai bien compris ce qu'a dit le ministre, aussi bien aujourd'hui à la Chambre qu'hier dans les media, son ministère est en mesure de faire quelque chose à ce sujet.

Comme son ministère est depuis quelques années au courant de la situation et étant donné qu'il a le pouvoir de faire quelque chose, le ministre ne croit-il pas que le gouvernement a une certaine responsabilité—au moins égale à celle de la société Ford qui fabrique ces voitures au Canada—et qu'il devrait indemniser les victimes de ces accidents?

● (1140)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je signale que les autorités américaines dans le domaine de la sécurité automobile en sont arrivées à une conclusion sujette à révision qui doit maintenant faire l'objet d'audiences publiques. Autrement dit, jusqu'à maintenant, le Canada et les États-Unis ont tous deux étudié la possibilité d'une déféctuosité, mais ils n'ont trouvé aucune preuve concluante. La société Ford conteste toujours la conclusion préliminaire avancée aux États-Unis.

Dans ce cas-ci, on a recueilli un certain nombre de témoignages selon lesquels un accident peut se produire à la suite du glissement de la transmission, mais la chose n'est pas prouvée. Les statistiques démontrent qu'une telle déféctuosité est possible, mais cela ne constitue ni un fait ni une preuve.

L'AVIS JURIDIQUE CONCERNANT LA RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT D'ACCORDER DES INDEMNITÉS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Justice. Elle porte sur le fait que le gouvernement n'a pas rappelé les voitures Ford bien que quatre personnes aient perdu la vie et que 41 autres aient été blessées à cause de transmissions défectueuses.